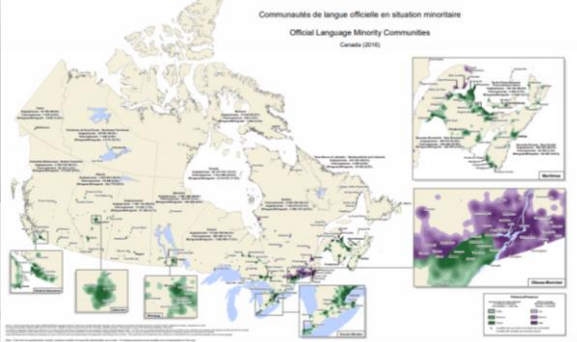


# Kiosque virtuel de Patrimoine canadien



## Recueil de pratiques exemplaires

PROMOUVOIR LA PLEINE RECONNAISSANCE ET L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Novembre 2020



## Quelques faits sur la francophonie canadienne

### La francophonie canadienne en chiffres

- Le Canada compte près de 35 millions d'habitants, dont 22,8 % ont le français comme première langue officielle parlée.
- La majorité des francophones, soit 85,4 %, vivent au Québec et plus d'un million sont répartis dans les autres régions du pays.
- Près de 10,4 millions de Canadiens peuvent soutenir une conversation en français.

### Éducation, médias et culture

- On retrouve au pays plus de 3 000 écoles primaires et secondaires, environ 75 collèges et près d'une trentaine d'universités de langue française; une majorité est située au Québec.
- À l'extérieur du Québec, plus de 160 000 francophones étudient dans leur langue dans 624 établissements publics des niveaux primaire et secondaire, gérés par les communautés.
- Les francophones hors Québec ont aussi accès à plus d'une vingtaine de collèges et d'universités.



## Le réseau de concertation interministérielle de Patrimoine canadien (réseau 42) : Coup d'œil sur son rôle et ses réalisations

Le rôle des co-présidents du réseau 42

Profil de la fonction de coordination du patrimoine canadien

Mécanismes de concertation interministérielle

## Processus de consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

### Principes directeurs

Le gouvernement du Canada s'est engagé à inviter la population canadienne à participer davantage aux débats de politiques publiques. Les citoyens participent pleinement lorsqu'ils jouent un rôle actif dans la définition des enjeux, dans l'analyse des situations possibles et dans la détermination des ressources à des priorités.

En vertu de la Loi sur les langues officielles (LLO), toutes les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives en vue de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que de promouvoir la reconnaissance et l'utilisation du français et de l'anglais dans la société canadienne.

La LLO ne définit pas l'expression « mesure positive ». La mise en œuvre de mesures positives prend des formes diverses en fonction du mandat de chaque institution fédérale. En démontant à l'écouler des communautés et en faisant preuve de leadership, votre institution sera apte à déterminer des mesures positives.

### Grands principes directeurs

- Effectué en temps opportun
- Prévisible
- Efficace
- Adapté
- Transparent
- Fondé sur les principes de la bonne foi, du respect et de la responsabilité mutuelle



## GUIDE POUR LA RÉDACTION DE MÉMOIRES AU CABINET

### ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES LANGUES OFFICIELLES



## Official-Language Minority Communities Dashboard

### Tableau de bord des communautés de langue officielle en situation minoritaire



## Guide sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles : Appui aux communautés et promotion du français et de l'anglais

